

Sous-Direction Pilotage et Innovation
Groupement du Pilotage et de l'Organisation Transverse
Service Planification et Gestion des instances
Affaire suivie par : G. GUIGNARD
Tél. : 01 78 05 45 97
Fax : 01 60 79 03 66
Courriel : instances@sdis91.fr

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 10 NOVEMBRE 2023

Le 10 novembre 2023 à 9h15, le Conseil d'Administration s'est réuni, 1 rond-point de l'Espace, 91035 Evry-Courcouronnes Cedex, sur convocation en date du 30 octobre 2023, sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Essonne.

Le secrétariat de séance est assuré par le Contrôleur général Patrick VAILLI, Directeur Départemental.

MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Mesdames : Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Sandrine GELOT ;
Anne LAUNAY ; Martine SUREAU
- Messieurs : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ;
Alexandre MAQUESTIAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET

ASSISTAIENT EN TANT QUE MEMBRES DE DROIT

- M. Franck LEON, Directeur de cabinet de M. le Préfet de l'Essonne
- M. Thierry MAILLOT, Payeur Départemental par intérim

ASSISTAIT ÉGALEMENT

- Mme Marie LEFEBVRE, Cheffe de projet suivi des opérateurs et analyse financière, représentant M. Emmanuel ROUILLER, Directeur des Finances/Département de l'Essonne

MEMBRES PRÉSENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE

Représentant l'établissement public :

- Contrôleur général Patrick VAILLI, Directeur Départemental
- Médecin SPP hors classe Nicolas CHOSSAT, Sous-Directeur Santé

Représentant l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers :

Commandant Frédéric PARIS

Représentant les personnels avec voix consultative :

- Adjudant-chef Yohan MARTIN
- Commandant Fabien DUMONT
- Commandant Bruno LIVIC

Autres membres :

- Capitaine Guillaume LE PAGE, Référent sûreté et sécurité

AUTRES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

- Colonel Sébastien ROUX, Directeur départemental Adjoint
- Colonel Philippe KALTENBACH, Sous-Directeur Ingénierie des Risques et Organisation des Secours
- Mme Frédérique ROYER, Sous-Directrice Finances et Soutien Opérationnel
- Mme Christelle TERRADE, Sous-Directrice Ressources et Potentiels Humains

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, M. le Président souhaite que les membres du Conseil d'Administration aient une pensée émue pour le colonel Jean-Paul SAVELLI, dont il a le regret de leur annoncer le décès. Après un début de carrière en Seine et Oise, le colonel Jean-Paul SAVELLI est devenu le 1^{er} Directeur Départemental du SDIS de l'Essonne lors de sa création en janvier 1973. Il fut ensuite le 1^{er} Directeur de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers à Nainville les Roches à son ouverture, en 1979. A compter de 1982, il occupa les fonctions de Directeur de l'Institut National d'Études de la Sécurité Civile, jusqu'à son départ à la retraite en 1997. M. le Président indique qu'il tiendra les membres du Conseil d'Administration informés de la date des obsèques de l'intéressé.

Par ailleurs, M. le Président souhaite la bienvenue :

- à M. le Directeur de Cabinet du Préfet de l'Essonne, Monsieur Franck LEON,
 - au Colonel Sébastien ROUX, Directeur Départemental Adjoint,
 - et à M. Thierry MAILLOT, qui assure les missions de payeur Départemental, par intérim,
- pour leur 1^{ère} participation au CASDIS 91.

M. le Président donne la parole à M. le Directeur de Cabinet du Préfet de l'Essonne.

M. Franck LEON fait part de son plaisir à servir dans le département de l'Essonne, en qualité de Directeur de Cabinet du Préfet de l'Essonne et se présente. Il précise notamment qu'il a précédemment été Sous-Préfet dans le département du Lot, puis Directeur de cabinet du Préfet des Côtes-d'Armor, avant de rejoindre la DGSCGC pendant les 4 dernières années.

M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration du fait que les épisodes météorologiques nationaux ont mobilisé 100 sapeurs-pompiers d'Ile-de-France pour rejoindre le département du Pas-de-Calais, dont 12 de l'Essonne qui sont partis lundi dernier et qui reviennent ce soir. Dès ce midi, 12 autres sapeurs-pompiers partiront pour les relever. Il leur souhaite beaucoup de courage pour leur mission et il remercie ceux qui vont être relevés.

M. le Président fait part de l'accueil du stagiaire Polytechnicien Mattéo RAMPOGNA, pris en charge par le Groupement des Affaires Réservées. Pour la 2^{ème} fois, le SDIS de l'Essonne accueille depuis le lundi 2 octobre, et durant 6 mois, Mattéo RAMPOGNA, élève de l'école polytechnique dans le cadre de sa formation humaine en début de 1^{ère} année. Cette période a pour objectif pour chaque élève de découvrir les réalités sociales, vivre une immersion professionnelle et faire l'apprentissage de méthodes de management. Cette formation fait partie intégrante de la scolarité des élèves et fait l'objet d'une évaluation.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la FNSPF et l'école polytechnique. Pour information, cette année 2023/2024, 15 élèves seront accueillis et répartis dans 14 SDIS.

Mattéo RAMPOGNA montera tout d'abord des gardes en observateur (avec participation aux interventions SSUAP) et a suivi une formation « Equipier VSAV » courant octobre/novembre. A l'issue de cette formation, il montera des gardes en titre au CIS de Sainte Geneviève des Bois. En parallèle de cette activité, il lui sera proposé la découverte de l'ensemble des services du SDIS (CTA-CODIS, école, Direction, ...) et la participation à des réunions ou des échanges avec l'équipe de direction et les chefs de groupement. Enfin, il lui sera confié un dossier de réflexion sur le fonctionnement ou l'organisation du SDIS, ou sur un sujet en lien avec la sécurité civile.

M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration des événements suivants :

➤ 50 ans du SDIS

- Journée de soutien et de convivialité organisée le 1er juillet 2023 sur le domaine de Montauger à Lisses
- Cérémonie de commémoration des 50 ans du SDIS le 30 septembre 2023 à l'EDIS avec dévoilement du nouveau logo du SDIS

➤ Colonne FDF IDF 2023

- 1ère colonne de renfort dans le sud de la France (du 24 juillet au 8 août)
- 2ème colonne de renfort dans le sud de la France (du 1er au 8 août)
- Détachement français au Québec (du 18 juillet au 8 août) : 1 SP essonnien
- Mission d'appui à la sécurité Civile à la Réunion au profit de Mayotte : 1 SP essonnien

➤ Exercice européen de protection civile EU MODEX

Le détachement francilien USAR FRA-11 s'est envolé dimanche 22 octobre pour l'Autriche dans le cadre d'un exercice européen de protection civile.

50 sapeurs-pompiers et 4 chiens issus des 4 SDIS franciliens et des Pompiers de Paris sont partis pour 4 jours de manœuvres en totale autonomie.

L'exercice a pour objectif de simuler un tremblement de terre dans la région de Vienne avec activation du mécanisme européen de protection civile.

Sur place, les équipes USAR travailleront jour et nuit pour mettre en œuvre les actions de sauvetage et de déblaiement.

Objectif : s'entraîner ensemble afin d'optimiser la réponse opérationnelle du détachement dont l'accréditation a été renouvelée en juin dernier INSARAG.

➤ Mission d'audit de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile, début 2024

2 thématiques seront étudiées :

- La place et les missions des groupements territoriaux au sein du SDIS 91
- Les Groupes Opérationnels Spécialisés (analyse de la composante organisationnelle)

➤ Dates clés du calendrier

- Le mardi 14 novembre 2023, rencontre des DD / DDA d'Ile de France
- Le vendredi 1er décembre 2023 à 18h30, Sainte barbe départementale à la Direction. A l'occasion de cet événement, il y aura :
 - une cérémonie protocolaire de remise de décorations,
 - des allocutions par le PCA, le PCD et le Préfet,
 - la cérémonie de remise des premiers trophées du SDIS.

A l'issue, un buffet sera proposé à l'ensemble des participants.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur	
<p>Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du CA du 16 juin 2023</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Martine SUREAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-11-1GFCP Décision modificative n°1 exercice 2023</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Martine SUREAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-11-2GFCP Contribution des communes au financement du SDIS de l'Essonne pour l'année 2024</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Martine SUREAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-11-3GFCP Politique tarifaire du SDIS pour l'année 2024</p>	<p>M. le Président indique qu'il va proposer aux membres du Bureau d'engager une réflexion concernant la tarification sur l'évènementiel, certains événements d'ampleur mobilisant un grand nombre de sapeurs-pompiers et n'étant pas toujours facturés dans leur intégralité. Il est donc probable qu'un rapport modificatif soit présenté au Conseil d'Administration du 9 février 2025.</p> <p>M. Olivier THOMAS fait observer qu'il lui semble important de différencier, dans la réflexion qui sera menée, les événements qui sont gratuits et dont le coût pèse bien souvent sur des finances publiques communales ou départementales, par rapport à ceux qui sont payants et qui sont organisés par le secteur privé.</p> <p>M. le Président répond qu'il en est tout à fait d'accord.</p> <p>Mme Anne LAUNAY demande si les tarifs pratiqués par le SDIS pour des interventions telles que l'ouverture d'un bien ou la destruction de nid d'hyménoptères sont comparables à ceux du secteur privé.</p> <p>Le contrôleur général Patrick VAILLI répond qu'il ne sait pas quels sont les tarifs pratiqués dans le secteur privé pour ce type d'interventions. Mais, il fait part de la volonté des membres du Bureau d'en augmenter la tarification, l'objectif étant de continuer à diminuer la pression opérationnelle.</p>

	<p>Un examen de chaque ligne de tarification va être mené par les membres du Bureau au cours du 1^{er} semestre 2024 et il est prévu que des propositions soient présentées au Conseil d'Administration de novembre 2024, pour la politique tarifaire du SDIS qui portera sur l'année 2025.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Martine SUREAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-11-1GSIC Approbation du contrat relatif aux modalités de facturation de NexSIS 18-112 et son recouvrement</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Martine SUREAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-11-1GRH Création d'un service concours unifié des SDIS de l'Ile de France au sein du Groupement des Ressources Humaines/GPEEC et mise à jour du tableau des effectifs : création et modification d'emplois au sein de ce service</p>	<p>M. Olivier THOMAS demande si les listes d'aptitude suite à un concours de sapeur-pompier ont une valeur départementale ou nationale.</p> <p>Le contrôleur général Patrick VAILLI répond que les listes d'aptitude ont une valeur nationale pour tous les grades. Par contre, lorsqu'un SDIS recrute un sapeur-pompier lauréat d'un concours organisé par un autre SDIS, il doit lui rembourser les frais de concours. Par ailleurs, le contrôleur général Patrick VAILLI indique que, sur le concours de caporal ouvert par le SDIS 77, 500 postes sont ouverts au titre de l'Ile-de-France. Plus de 4 000 dossiers ont d'ores et déjà été réceptionnés. L'objectif de ce service concours unifié des SDIS de l'Ile-de-France est notamment de s'autonomiser progressivement dans l'organisation des concours, ce qui permettra à terme de diminuer leur coût. Concernant le concours de sergent qui est porté par le SDIS de l'Essonne, plus de 1 000 candidats se sont déjà préinscrits. Il souhaite remercier Mme Christelle TERRADE et ses équipes, pour le travail mené sur ce dossier. Il précise que c'est un beau projet pour le SDIS 91, qui va permettre de valoriser l'établissement. Il en est donc très fier et très heureux.</p> <p>M. le Président s'associe à ses remerciements.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Martine SUREAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>

<p>CA-23-11-2GRH Mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire</p>	<p>M. le Président remercie Mme Christelle TERRADE et ses équipes pour le travail qui a été mené sur ce dossier et qui a permis d'aboutir à cette proposition dont l'on peut se réjouir pour les personnels du SDIS.</p> <p>M. Alexis TEILLET fait observer que, dans la commune de Savigny-sur-Orge dont il est maire, la décision a été prise de ne pas verser cette prime de pouvoir d'achat. Il précise qu'il ne va pas voter contre le versement de celle-ci aux personnels du SDIS et il salue d'ailleurs l'engagement des sapeurs-pompiers qui sont amenés à faire des interventions parfois compliquées. Toutefois, il souhaite alerter sur la difficulté, pour certaines collectivités, de verser cette prime, les budgets municipaux ayant été votés en avril et aucun dispositif financier de compensation n'ayant été prévu par l'Etat. Il salue le fait que le Conseil d'Administration du SDIS 91 puisse verser cette prime aux agents de l'établissement.</p> <p>M. Olivier THOMAS demande si le supplément familial de traitement est inclus dans la base de rémunération, qui permet de déterminer si un agent est éligible ou non à cette prime de pouvoir d'achat.</p> <p>Mme Christelle TERRADE répond que oui.</p> <p>M. Olivier THOMAS indique que c'est très bien que cette prime puisse être versée aux personnels du SDIS. Il rejoint M. Alexis TEILLET sur le fait que l'Etat aurait pu mettre en place un dispositif financier de compensation, afin que cette prime puisse être versée à l'ensemble des personnels, en s'alignant sur les barèmes fixés pour la Fonction Publique d'Etat. Toutefois, il considère que le versement de cette prime est un dû, notamment en raison de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie. Il félicite l'établissement de l'avoir mis en place aussi rapidement et il serait pertinent que le Département en fasse autant pour ses personnels.</p> <p>M. Damien ALLOUCH précise qu'il souscrit aux propos tenus par M. Olivier THOMAS, tant sur le fond que sur la forme. Il souhaite rappeler aux membres du Conseil d'Administration que les débats concernent les agents du SDIS et c'est cela qu'il convient de mettre en valeur, même s'il a bien conscience que certaines collectivités n'auront pas la capacité de mettre en place cette prime. Il souhaite remercier les services pour le travail qui a permis d'aboutir à cette proposition. Il précise qu'il a bien conscience de l'effort financier que cela représente, mais cette mesure permet également de renforcer l'attractivité de l'établissement. Il espère que le Département délibèrera également en ce sens, car il estime qu'il s'agit-là d'une mesure de justice pour les catégories concernées.</p>
--	---

	<p>M. Franck LEON indique que les différentes interventions résumément parfaitement la complexité du sujet. C'est bien évidemment un effort financier considérable qui est demandé aux collectivités, mais le besoin de versement d'une telle prime n'est pas contesté. Il s'associe aux félicitations adressées aux services des ressources humaines du SDIS, compte-tenu de la difficulté pour la mettre en place dans des délais aussi rapides.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Martine SUREAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p> <p>ABSTENTION : Xavier BIONNE</p>
<p>CA-23-11-3GRH Revalorisation des sommes allouées pour la prise en charge des logements hors Centres de secours</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Martine SUREAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-11-4GRH Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au service logistique du Groupement Technique</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Martine SUREAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>

COMMUNICATION

<p>CA-23-11-1GPOT Info Information relative aux décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'Administration (période du 1er janvier au 30 juin 2023)</p>	<p>Information</p>
---	---------------------------

Point d'étape NexSIS et retour sur la première mise à l'épreuve du réel du SDIS 91

Information

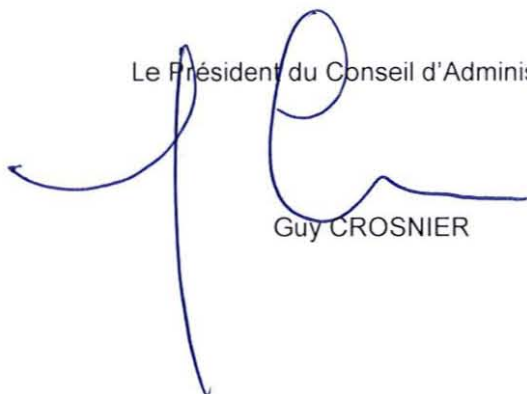
M. Damien ALLOUCH, qui a participé à cette première mise à l'épreuve du réel, remercie le lieutenant-colonel Olivier GERPHAGNON pour cette présentation. Il fait observer qu'il a été impressionné d'observer les personnels prendre les appels dans un nouveau contexte de travail, en faisant preuve d'une grande concentration. Il précise que NexSIS va induire d'importants bouleversements dans la quotidienneté du secours à la personne dans les années à venir, lorsqu'il sera déployé. Il rappelle que c'est un projet important et que, derrière, ce sont des femmes et des hommes qui prennent les appels téléphoniques et déclenchent les secours qui permettent de sauver des habitants du département de l'Essonne. Il ajoute que la première mise à l'épreuve du réel était encourageante pour l'avenir.

M. le Président ajoute que le basculement vers NexSIS est prévu au 2^{ème} semestre 2024. Il souhaite également remercier le lieutenant-colonel Olivier GERPHAGNON et tous ceux qui œuvrent pour le déploiement ce projet.

M. le Président précise que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le **vendredi 9 février 2024** à 09h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Président du Conseil d'Administration



Guy CROSNIER

Le Directeur Départemental



Contrôleur général Patrick VAILLI